

Swiss Apparthotels**
Ferney-Voltaire (01)**

Affaires - ZENITUDE RÉSIDENCES

NUMÉRO DE DOSSIER : 6485

COORDONNÉES		DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Résidence	Swiss Apparthotels**** 13 chemin du Levant 01210, Ferney-Voltaire	Total HT	89 800 €
Exploitant	ZENITUDE RÉSIDENCES 15 rue de la Haye 67300, Schiltigheim 09 80 08 55 05 sandra.fieutelot@zenitude-groupe.com	Dont prix meubles anciens HT	600 €
Cabinet de Syndic	SGIT GESTION 860 rue René Descartes CS 40362 13799, Aix-en-Provence 04 42 60 69 70 doublein.n@sgit.net	Dont prix honoraires HT	7 800 €
Notaire programme	ETUDE FANZEL-BATAILLE 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr	Montant TVA	1 560 €
Référence cadastrale	Section AK - n°170, 171	Total TTC	91 360 €
		Frais Notaire	7 600 €
		Total acte en mains	98 960 €
		Rentabilité brute HT / HT	6.06 %
		Numéro copropriété	76 + 206 (PKG)
		Numéro d'exploitation	302
		Type de lot	T1
		Surface	24.04 m ² Carrez
		Niveau / étage	3
		Balcon	Non
		Parking	Oui, n°206
		Classe énergie	D

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	379 €
Fonds de travaux (annuel)	205 €
Taxe foncière (2024)	484 €
Dont TOM remboursée	0 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	03/04/2024
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété
Année de construction	2011
DAT et livraison	-

DONNÉES D'EXPLOITATION	
Durée et début du bail	9 ans ferme (01/07/2023 - 30/06/2032)
Loyer annuel HT	5 447 €
Mode d'indexation	Annuelle - ILC plafonnée à 1.5%
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Classement de résidence de tourisme	non
COMMENTAIRE	
SAS d'autogestion 90% détenus par des copropriétaires et 10% par Zénitude. Le vendeur soldera sa part travaux de rénovation (11.500 € HT). Loyer après indexation au 01.07.2025.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 16/09/2025 à 15:25